

le portrait de l'honorable monsieur afin d'empêcher les émigrants de venir au pays. Le premier ministre devrait publier une contre-feuille volante surmontée de son portrait afin d'attirer les émigrants au pays. Ce serait là un mode de représailles très justifiable, et pas un de ceux qui verrait les deux portraits en regard ne pourrait hésiter un seul instant. L'honorable monsieur dit que mon honorable ami de Durham veut avoir une espèce de plébiscite ou un vote du peuple avant quelque grand coup d'art qu'il attend. Il n'a été dit ni insinué rien de tel, mais il a été insinué que le public du dehors, dont nous sommes les représentants, doit avoir quelques renseignements sur un projet aussi vaste que celui-ci. L'honorable monsieur dit que lorsque j'étais à la tête de l'ancienne administration, je n'ai donné aucune indication, ni avertissement préalable du projet de loi que je devais présenter. Si l'honorable monsieur veut consulter mon adresse aux électeurs de Lambton, il trouvera que le projet y est expliqué avec force détails, et il trouvera de plus en consultant les procès-verbaux de la Chambre, qu'il a lui-même virtuellement approuvé le projet lorsqu'il a été soumis à cette Chambre. Nous n'avons pas tardé à soumettre notre projet, mais nous ne l'avons soumis qu'après qu'il eut été discuté pendant plusieurs semaines par la presse du pays. J'ai écouté l'honorable monsieur avec beaucoup d'intérêt afin de voir s'il confirmerait ou démentirait la rumeur allant à dire que nous devons nous attendre à décider cette question avant Noël, rumeur que j'avais entendu répéter dans des cercles très-influents. L'honorable monsieur n'a pas jugé à propos de se prononcer là-dessus. Si c'est un oubli de sa part, je serai heureux de lui céder ma place maintenant afin qu'il nous dise s'il est fermement décidé à forcer la Chambre à se prononcer sur cette question dans un délai de dix jours seulement, sous peine de ne pas avoir de congé.

Sir JOHN A. MACDONALD. Je dirai à l'honorable monsieur, qu'avec l'aide de la majorité de cette Chambre, telle est l'intention du gouvernement et cela pour les raisons données dans le discours du trône. Il est important que, si ce programme doit être mis à exécution, il le soit immédiatement. L'immigration dépend beaucoup de sa mise à exécution. La compagnie ne peut s'organiser, ni prendre des mesures pour nous amener des immigrants, avant que le contrat soit ratifié. Pour préparer leur œuvre il ne leur reste que les mois de janvier, février et mars. Des émigrants seront arrivés ici au mois de mai et si le Parlement doit adopter les arrangements, il est d'une très grande importance qu'il le fasse le plus promptement possible. Nous considérons que la question est tellement importante que nous allons demander à la Chambre de la prendre bientôt en sérieuse considération, et de rester ici après une vacance de Noël aussi courte que possible jusqu'à ce qu'elle soit décidée.

M. MACKENZIE. Naturellement je puis dire immédiatement à l'honorable monsieur que, pour ma part, si son projet est bon, et juste, non-seulement je ne m'y opposerai pas, mais je l'aiderai à le faire adopter. Mais si, comme je le crains, son projet est ce qu'il ne devrait pas être, alors je veux avoir le temps de le discuter, et prendrai probablement quelque peu de temps pour cela, parce que je considère qu'il est de mon devoir, comme représentant du peuple, de discuter un projet qui entraîne des conséquences aussi sérieuses pour le pays que celui-ci. Mais si ces messieurs, qui sont maintenant si furieusement pressés de nous amener des émigrants, étaient si certains il y a deux mois, que tout était en règle et qu'ils pouvaient marcher sûrement en comptant sur l'assurance que les honorables messieurs de la droite pouvaient leur donner, comment se fait-il qu'ils soient si pressés maintenant?

Sir JOHN A. MACDONALD. Ils ont assez de confiance pour dépenser leur propre argent, mais pas assez de con-

M. MACKENZIE

fiance pour engager leur parole à toute la population de l'Europe.

M. MACKENZIE. L'honorable monsieur est toujours un peu trop optimiste au sujet de ses plans d'immigration. Nous avons eu de sa part deux déclarations pendant les deux dernières sessions, et toutes deux étaient tellement erronnées comme prédictions que je crains que nous ne puissions faire beaucoup de cas de simples opinions spéculatives qu'il émet en ce moment. Ces opinions n'ont de valeur qu'en tant que nous puissions avoir des raisons d'espérer qu'elles pourront se réaliser. Je ne rechercherai pas ce soir ce dont le Nord-Ouest a besoin, parce que j'ai l'intention de discuter cette question assez longuement en me basant sur des renseignements que j'ai en ma possession. J'ai tout simplement à dire qu'aucun projet d'émigration qui pourrait être imaginé soit en rapport avec le chemin de fer, soit autrement, ne saurait réussir tant que le système actuel sera employé par le département dont l'honorable monsieur est le chef : je ne dis pas qui est à blâmer pour ce fait ; c'est une question que je discuterai dans une autre occasion. L'honorable monsieur dit qu'il est absurde et ridicule de traîner des témoins devant un comité de cette Chambre dans le but de leur faire donner des renseignements comme ceux que la commission nommée par les messieurs de la droite pour s'enquérir des entreprises du chemin de fer du Pacifique a, je crois, l'intention d'obtenir. Il est bien tard maintenant pour discuter cela, parce que l'honorable monsieur et les amis qui viennent immédiatement à sa suite ont procédé de cette manière chaque année depuis cinq ans et ils ont conduit des enquêtes au Sénat, où ils avaient une majorité absolue pendant tout ce laps de temps, de la manière la plus minutieuse,—je ne dirai pas injuste, parce que les rapports les démontreront. Il en a été ainsi pour ce qui concerne cette Chambre, soit avant l'arrivée des honorables messieurs au pouvoir, soit depuis, et c'est certainement prendre une position très extraordinaire que de vouloir que le gouvernement ne permette pas à cette Chambre d'exprimer une opinion ou d'essayer à comparer les faits. Dorénavant cela doit être fait, paraît-il, par une commission royale, et nous pourrions exprimer une opinion à ce sujet, si cela nous plaît, lorsque tout sera fini. Maintenant, j'ai tout simplement à dire que si c'est là l'idée que les honorables messieurs ont d'une commission elle diffère du tout au tout de l'idée que j'en ai. J'admets que le gouvernement peut nommer une commission pour faire certaines choses. L'étendue des pouvoirs d'une telle commission est expliquée assez longuement et assez impartialement dans *May's Parliamentary Practice*, et d'après cet ouvrage elle est limitée à certains sujets. Mais cette commission a interrogé des ministres et d'autres personnes au sujet de la politique du gouvernement, au sujet du tracé du chemin de fer Pacifique, même sur des questions dont elle ne peut avoir aucune connaissance et au sujet desquelles elle n'avait pas à faire enquête. Maintenant, ce que nous voulons, c'est de savoir où la commission a pris ses instructions pour agir ainsi, ou s'il y a des instructions, en dehors de la commission qui semble autoriser ces messieurs à faire ce que le parlement ne sanctionnera jamais, je crois.

Je ne puis guère croire que les messieurs de la droite, mettront de côté leur propre dignité, pour me servir de l'expression qu'ils emploient maintenant, ainsi que l'indépendance et les privilèges du parlement, dans le but de faire nommer certains amis du gouvernement comme membres d'une commission pour faire des choses qu'ils n'ont pas le droit de faire. C'est là la position dans laquelle se trouve cette affaire. Je me borne à mentionner ces quelques faits, vu que ce sont là des questions qui semblent s'imposer à la considération de la Chambre depuis que l'honorable monsieur en a parlé. Je m'attendais aussi un peu à ce que l'honorable monsieur répondrait à la